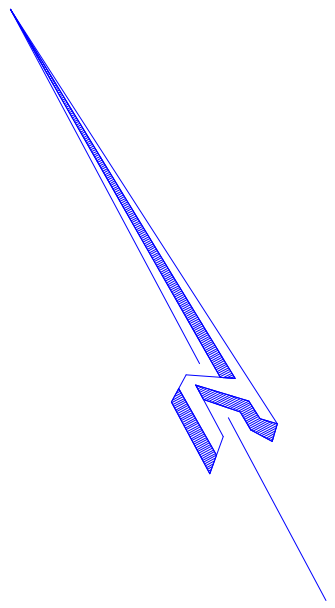
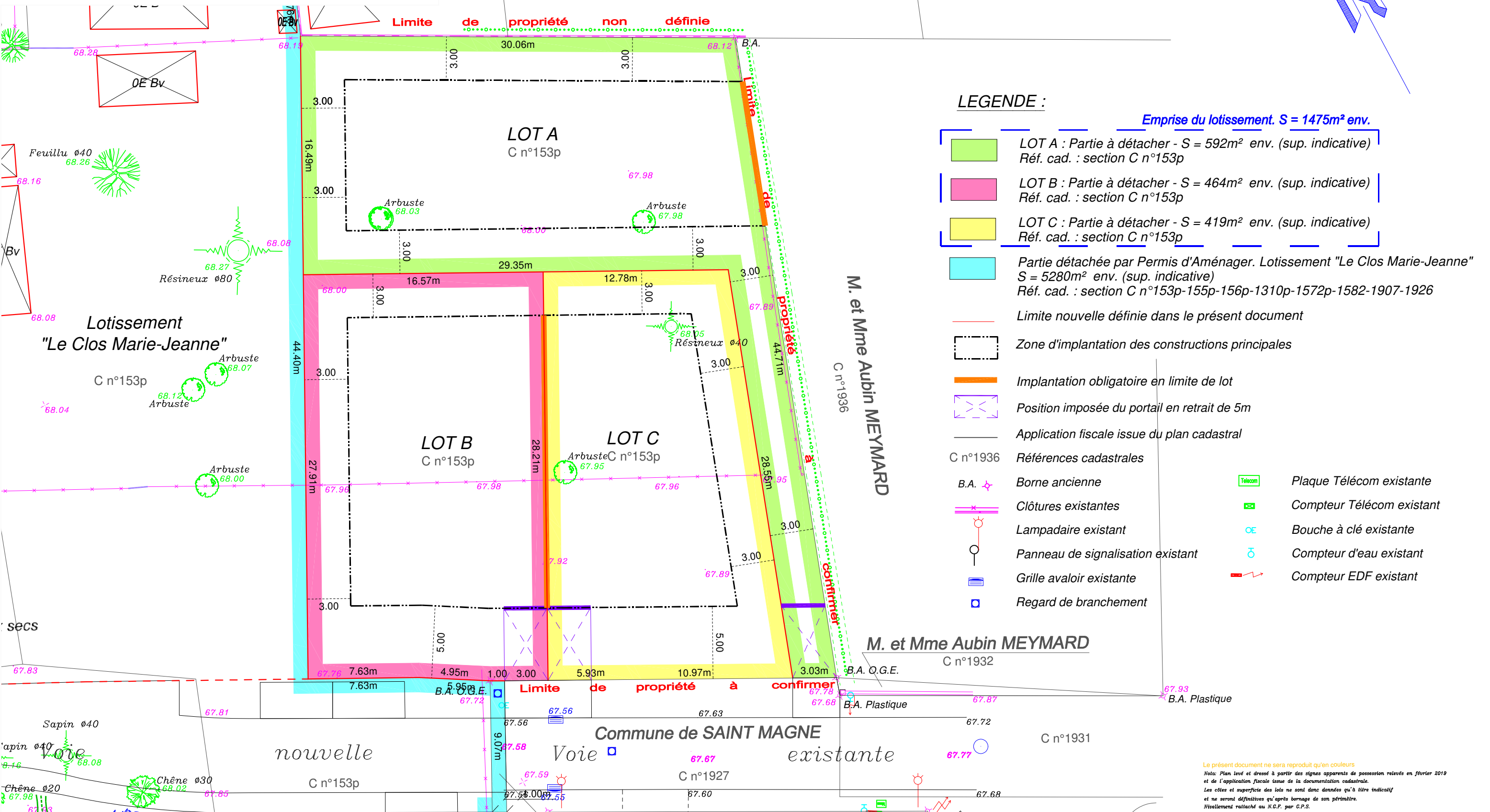


# PROJET DE DIVISION (DP 10)

ECHELLE : 1/250



Consorts MANUS  
C n°151



### LEGENDE :

Emprise du lotissement. S = 1475m<sup>2</sup> env.

- LOT A : Partie à détacher - S = 592m<sup>2</sup> env. (sup. indicative)  
Réf. cad. : section C n°153p
- LOT B : Partie à détacher - S = 464m<sup>2</sup> env. (sup. indicative)  
Réf. cad. : section C n°153p
- LOT C : Partie à détacher - S = 419m<sup>2</sup> env. (sup. indicative)  
Réf. cad. : section C n°153p
- Partie détachée par Permis d'Aménager. Lotissement "Le Clos Marie-Jeanne"  
S = 5280m<sup>2</sup> env. (sup. indicative)  
Réf. cad. : section C n°153p-155p-156p-1310p-1572p-1582-1907-1926
- Limite nouvelle définie dans le présent document
- Zone d'implantation des constructions principales
- Implantation obligatoire en limite de lot
- Position imposée du portail en retrait de 5m
- Application fiscale issue du plan cadastral
- C n°1936 Références cadastrales
- B.A. ✦ Borne ancienne
- Clôtures existantes
- Lampadaire existant
- Panneau de signalisation existant
- Grille avaloir existante
- Regard de branchement
- Plaque Télécom existante
- Compteur Télécom existant
- Bouche à clé existante
- Compteur d'eau existant
- Compteur EDF existant

M. et Mme Aubin MEYMARD  
C n°1936

M. et Mme Aubin MEYMARD  
C n°1932

Commune de SAINT MAGNE

Le présent document ne sera reproduit qu'en couleurs  
Nota: Plan levé et dressé à partir des signes apparents de possession relevés en février 2019  
et de l'application fiscale issue de la documentation cadastrale.  
Les côtes et superficies des lots ne sont donc données qu'à titre indicatif  
et ne seront définitives qu'après bornage de son périmètre.  
Nivellement rattaché au N.G.F. par G.P.S.